



Informations communales

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, adoptée par l'assemblée du 15 décembre 2025, a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 29 janvier 2026. La modification entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2026. La modification du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du 11 au 13 février 2026.

Fuet, le 11 février 2026

Conseil municipal